

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mars 2019

Rappel ordre du jour :

- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018
- AFFECTATION DU RESULTAT 2018
- DELIBERATION RACHAT LICENCE IV
- CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 7H
- QUESTIONS DIVERSES

PRESENTS : BASSET Catherine, CROZIER David, LAFOND Max, VERNET Sébastien, REYNAUD Daniel, ROMESTANT Philippe

ABSENTS EXCUSÉS : CHAPUS Bernard, MARCON Denis

M.MARCON Denis a donné procuration à M.CROZIER David pour voter en son nom pour l'ensemble des décisions de la séance.

Mr le Maire ouvre la séance à 20h00

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents, ceux-ci signent la feuille d'émargement.

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 budget communal

- ✓ Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
- ✓ Considérant que Sébastien VERNET, adjoint au maire, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,
- ✓ Considérant que Max LAFOND, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Sébastien VERNET, adjoint au maire, pour le vote du compte administratif,
- ✓ Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur,
- ✓ Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte administratif 2018, arrêté comme suit :

<i>En euros</i>	Dépenses	Recettes	Résultat d'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	144787.51	287111.87		
Report	-	270541.26		
TOTAL	144787.51	557653.13	412865.62	
Investissement	187745.57	70875.69		
Report	44340.67	-		
TOTAL	232086.24	70875.69	-161210.55	251655.07

Après avoir quitté la séance, le Maire n'ayant pas pris part au vote,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le Compte Administratif 2018.

OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 Budget Communal

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-2, L2121-31, L2122-21 et L2343-1 et 2,

Vu le Code des Communes et notamment les articles R241-1 à 4, R241-6 à 15 et R241-16 à 33, Monsieur Le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que Monsieur le Percepteur de Privas a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion Communal du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2018 – Budget Communal

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats Reportés	0	270541.26	44340.67	0	44340.67	270541.26
Opérations exercice	144787.51	287111.87	187745.57	70875.69	332533.08	357987.56
TOTAUX	144787.51	557653.13	232086.24	70875.69	376873.75	628528.82
Résultats de clôture		412865.62	161210.55			251655.07
Résultats de clôture après RAR		412865.62	161210.55			251655.07

Considérant l'excédent de fonctionnement de 412865.62 Euros, et le déficit d'investissement de 161210.55 Euros, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'affecter les sommes de manière suivante :

161210.55 Euros au compte 001 Déficit d'investissement reporté

261210.55 Euros au compte 1068 Autres réserves

151655.07 Euros au compte 002 Excédent fonctionnement reporté

OBJET : AQUISITION D'UNE LICENCE IV

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de l'arrêt de l'activité « bar-restaurant » de M. QUINARD, propriétaire de la dernière licence IV active sur la commune, ce dernier a proposé à la Mairie l'acquisition de ladite licence.

Désignation du bien :

Acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4eme catégorie.

Propriétaire du bien :

Monsieur Claude QUINARD- Le Vernet-07210 Rochessauve.

Condition de cession :

10 000€ TTC hors frais de notaire (ceux-ci étant à la charge de l'acquéreur)

M. le Maire demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré et voté à 1 voix **POUR** , 3 voix **CONTRE** et 3 **ABSTENTIONS**

Le Conseil Municipal

REJETTE l'achat de cette licence.

Un courrier en ce sens sera adressé à M.QUINARD.

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que considérant le besoin d'un personnel pour l'entretien des bâtiments communaux, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet pour d'une durée hebdomadaire de 07 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

La proposition du Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,

DECIDE

- 1 – d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire
- 2 – de créer à compter du 23/03/2019 un poste d'adjoint technique territorial, échelle C1 de rémunération, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 07 heures,
- 3 – l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- 4 – de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

5 – les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget

QUESTIONS DIVERSES

Voirie :

La commission voirie s'est réunie à 2 reprises en février et mars afin de faire le tour des voies communales dans le but d'établir les travaux à prévoir sur l'année 2019.
Des estimations ont été demandées et sont en attente de réception.

Commission sécurité :

La commission sécurité est passée pour son contrôle annuel.
Il est demandé la mise en place d'une ligne téléphonique de secours dans la salle polyvalente.
Orange a été contacté. Face à la disparition du réseau analogique, la mise en place d'une box serait obligatoire et la restriction d'appels très limitée.
La mairie va continuer à étudier les différents moyens de mise en place.

M.S.A.P :

La commune ayant répondu par la positive à la proposition de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour la mise en place d'une **Maison de Services Au Public** itinérante sur le territoire, celle-ci voit le jour dès le mois de Mars.

Ainsi, des permanences (sur rdv) auront lieu en Mairie (bureau confidentiel) les mardis après-midi.
Une conseillère sera présente pour vous aider dans vos démarches administratives, aide à la compréhension de courriers, aide aux démarches en ligne, orientation et mise en relation avec les différents acteurs sociaux, économiques etc.

Pour bénéficier de ce service, les administrés peuvent s'inscrire auprès du secrétariat de Mairie au 04.75.65.13.83

Elections :

Les nouveaux panneaux électoraux ont été livrés et seront mis en place pour les élections européennes du 26 mai prochain.
Une permanence se tiendra en Mairie le samedi 30 mars de 9h30 à 11h30 pour les dernières inscriptions sur les listes électorales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire
Max LAFOND

